



COMMUNE
AVENSAN

CCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7
Vote		
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :		
Et publication ou notification du :		

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 033-263300220-20260429-DEL2026_05CCAS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Séance ordinaire du 29 avril 2026

L'An deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de AVENSAN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PASCUAL, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux conseillers le 24 avril 2026.

Présents : Mesdames CHEVALIER Christelle, ROUX Kyrian, FORMENT Dominique, BERNADOU Sandrine, Messieurs PASCUAL Laurent, MARTIN Guy, GUIRAUD Cyril.

Excusés : Madame RITTORI Sandrine et Monsieur NAVARROT-LAVIGNE Stéphane.

Le quorum ayant été atteint, le président a ouvert la séance à 19h00. Madame CHEVALIER a été nommée secrétaire de séance.

DEL2026-05ccas – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-12, L.2311-1 et suivants,

VU les compte administratif et compte de gestion 2025,

Après approbation du Compte Administratif 2025, il est constaté que :

- le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élevait à - 6 048,05 €
- le résultat de fonctionnement reporté au 1^{er} janvier 2025 s'élevait à 7 637,32 €,
 - Report de fonctionnement au 1^{er} janvier 2026 s'élèvera à 1 589,27 €.
- le solde d'investissement de l'exercice 2025 s'élevait à 0,00 €

Dès lors, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice de la manière suivante au budget primitif 2026 :

- En recettes d'investissement, au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reportée » : 3 000 €
- En recettes de fonctionnement, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 1 589,27 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

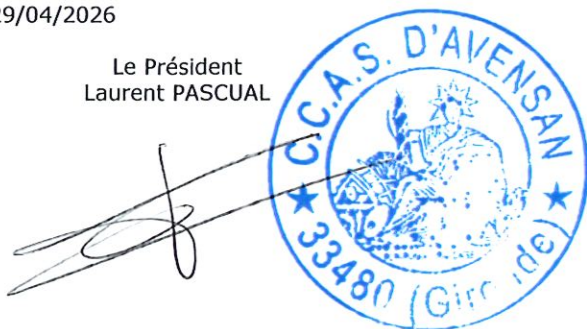
- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 pour le Budget du CCAS, telle que présentée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme :

En mairie le 29/04/2026

Le Président
Laurent PASCUAL



Le secrétaire de séance,
Christelle CHEVALIER

